

Evolution du dossier porté par l'Etablissement relatif à un « Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation »

Lors du comité de gestion du plan Loire qui s'est réuni le 27 mars dernier, le dossier portant sur l'action décidée par les instances de l'Etablissement, relativement à un appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation, a fait l'objet d'un ajournement.

La motivation invoquée à l'appui de cet ajournement est la suivante : « *Ce dossier n'est pas assez mûr, plus de précisions sont attendues sur le contenu de l'action notamment sur les collectivités qui seront contactés et qui doivent correspondre aux territoires des TRI précisés dans la stratégie du Plan Loire IV. Il est également demandé une garantie que les actions soient terminées en juin 2015.* »

C'est dans ce contexte qu'il est prévu le **maintien du dossier de demande de subvention de l'Europe (FEDER)**, dans la perspective de sa programmation lors de la prochaine réunion du comité de gestion d'octobre, pour un montant révisé à la baisse toutefois, pour tenir compte de la réduction du temps d'intervention disponible.

Rappel du contenu de l'action proposée :

D'une manière générale, l'action s'intègre dans la mise en œuvre de la directive inondation, et doit contribuer en termes de cohérence et d'homogénéité, à l'élaboration du PGRI du bassin.

Parmi les 22 TRI dont la liste a été arrêtée sur le bassin Loire-Bretagne, 14 sont inclus dans le territoire d'intervention de l'EP Loire et 12 d'entre eux concernent directement des villes ou agglomérations membres de l'Etablissement qui vont être associées au pilotage de l'élaboration des stratégies locales pour la mise en œuvre de la directive inondation.

Dans ce cadre, le Comité Syndical de l'Etablissement, par délibération du 4 octobre 2013, a proposé d'apporter un appui à celles des collectivités qui le souhaiteraient. Celles-ci pourront ainsi bénéficier de l'expertise et des connaissances acquises par l'Etablissement à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années, notamment : Etudes globales d'analyse du risque et de propositions d'actions, sur le haut bassin de la Loire, le bassin de l'Allier, la Loire moyenne, le bassin de la Maine / Actions d'appui aux communes pour la réalisation des PCS et la pose de repères de crues / Actions d'appui aux collectivités pour l'élaboration de PCA / Actions d'appui aux entreprises pour la réduction de leur vulnérabilité.

Dans le droit fil des modalités d'action développées par l'Etablissement dans le cadre par exemple des études « 3P » ou « de vals », ce dernier pourrait mettre à disposition son savoir faire en termes d'animation et de concertation, et si cela était nécessaire, assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire requis le cas échéant.

Au-delà d'une action d'appui pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.) l'Etablissement pourrait également, ainsi qu'il le fait actuellement sur les vals du Giennois, intervenir sur les autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

Modalités d'intervention de l'Etablissement :

L'EP Loire, avec un agent dédié à cette mission (de septembre 2014 à juin 2015) et le soutien de l'expertise et des connaissances de ses services, en synergie avec les actions territoriales qu'il conduit et notamment le portage de SAGE, accompagnera les services des collectivités au sein des groupes de travail constitués pour l'élaboration des stratégies locales.

Il s'agira d'un accompagnement actif, au cours duquel il procèdera à une analyse constructive des états des lieux, des diagnostics et des scénarios d'actions qui seront proposés pour l'élaboration des stratégies. Si les acteurs le souhaitent, il pourra contribuer à leur élaboration, proposer la définition d'approfondissements et piloter leur réalisation.

Réseau technique des collectivités :

Un point essentiel de la mission sera la constitution d'un réseau technique des référents des collectivités confrontées à la démarche, auquel seront également associés les collègues des autres collectivités soumises au risque inondation mais non intégrées dans un TRI, qui le souhaiteraient. Il sera bien entendu proposé aux autres partenaires de la construction des stratégies de s'associer à ce réseau.

Le réseau fonctionnera d'une part à travers le plateau collaboratif d'échanges, sur lequel seront portées les avancées des différents territoires : approches techniques et financières, organisation de la concertation, construction de la gouvernance, et qui pourra recevoir les contributions des uns et des autres.

Le réseau fonctionnera d'autre part au moyen de réunions, soit thématiques, rassemblant l'ensemble des correspondants, soit géographiques, entre correspondants de territoires voisins. Outre l'économie de moyens que représente cette mutualisation, l'objectif de cette approche est de tendre vers la plus grande transparence, dans un souci de cohérence et d'homogénéité

Collectivités intéressées à cette action :

Les collectivités cibles de l'action sont les communautés d'agglomération ou les grandes villes situées sur les territoires où doivent être développées des stratégies locales. Conformément à la délibération du comité syndical du 4 octobre 2013, le Président de l'Etablissement a porté à la connaissance de chacune des collectivités potentiellement concernées par les stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour les TRI, les éléments d'information sur la contribution possible de l'Etablissement, en leur proposant d'examiner avec elles les modalités d'une action mutualisée.

Fin mai, des discussions sont déjà engagées avec plusieurs collectivités, parmi lesquelles Bourges, Montluçon, Saumur, Tours, Vichy. On notera également une sollicitation directe du Préfet de Haute Loire pour le TRI du Puy-en-Velay.